L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 OCTOBRE 1848.

OPINION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Etat actuel des choses et opinion du Congrès, au mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, *candidat démocrate à la Vice-Présidence.*

"On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes ? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique ? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignemens qu'il possédait, *aurait préféré de confier un tel service aux habitans et environnans d'un désert.*"

Tandis que *les vieux cent étaient sur le champ de bataille à repousser une armée de l'ennemi, les vieillards, le gardien de la ville et ses munitions de guerre* restaient dans leurs foyers. Non contens d'exercer dans ce lieu une puissante influence dont la nature a si libéralement pourvu la beauté et les grâces, deux qualités aussi irrésistible, elles ne se contentaient pas encore d'avantage, elles voulaient encore avoir un sexe de patriotique et exercer sur les cœurs de nos hommes le même empire qu'elles exercent sur ceux d'un étranger. Aussi, Monsieur, quelle puissante influence transmettre aux Louisianaises l'expression de votre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qui *n'étaient pas accourus*, ne nous inspirent pas de patriotique reconnaissance et ne méritent aucun hommage ; dites-leur que celles d'un état aussi peuplé, aussi riche que celui de la Louisiane, auraient dû avoir plus d'hommes à offrir en sacrifice à la patrie, que celles d'un état moins populeux, moins riche, moins opulent ; dites-leur que les femmes et les filles de ceux qui *ont versé leur sang* pour la défense de leurs foyers, de leurs familles et de leurs propriétés, ont droit à notre admiration et à notre reconnaissance, et que nous ne pouvons nous empêcher de *reconnaître publiquement leurs mérites*. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre, de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré, dans un moment d'un extraordinaire et de tant de danger, avec laquelle ils ont fait face à toutes les craintes par la traversée de l'ennemi dans leur autre*, ne sont pas les plus dignes d'admiration que j'ai eu occasion de remarquer parmi les nombreux traits qui honorent nos milices et nos braves et nombreux concitoyens. La libérale avec la prodigalité reprochée au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins de familles des combattans, arrêtée une dépense criminelle et à produit les plus heureux résultats. *On trouverait difficilement une population qui fût plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que *les vieux cent étaient sur le champ de bataille à repousser une armée de l'ennemi, les vieillards, le gardien de la ville et ses munitions de guerre* restaient dans leurs foyers. Non contens d'exercer dans ce lieu une puissante influence dont la nature a si libéralement pourvu la beauté et les grâces, deux qualités aussi irrésistibles, elles ne se contentaient pas encore d'avantage, elles voulaient encore avoir un sexe de patriotique et exercer sur les cœurs de nos hommes le même empire qu'elles exercent sur ceux d'un étranger. Aussi, Monsieur, quelle puissante influence transmettre aux Louisianaises l'expression de votre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qui *n'étaient pas accourus*, ne nous inspirent pas de patriotique reconnaissance et ne méritent aucun hommage ; dites-leur que celles d'un état aussi peuplé, aussi riche que celui de la Louisiane, auraient dû avoir plus d'hommes à offrir en sacrifice à la patrie, que celles d'un état moins populeux, moins riche, moins opulent ; dites-leur que les femmes et les filles de ceux qui *ont versé leur sang* pour la défense de leurs foyers, de leurs familles et de leurs propriétés, ont droit à notre admiration et à notre reconnaissance, et que nous ne pouvons nous empêcher de *reconnaître publiquement leurs mérites*. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre, de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré, dans un moment d'un extraordinaire et de tant de danger, avec laquelle ils ont fait face à toutes les craintes par la traversée de l'ennemi dans leur autre*, ne sont pas les plus dignes d'admiration que j'ai eu occasion de remarquer parmi les nombreux traits qui honorent nos milices et nos braves et nombreux concitoyens. La libérale avec la prodigalité reprochée au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins de familles des combattans, arrêtée une dépense criminelle et à produit les plus heureux résultats. *On trouverait difficilement une population qui fût plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas liée vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'étrangers venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues ; la seule affaire de ces hommes était d'augmenter leur position. Qui devrait prétendre que ces étrangers fussent tous hommes sincères, qu'ils fussent prêts à mourir pour une cause qui leur était indifférente ? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils croyaient devoir victorieux ? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GÉNÉRAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION ? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par la connaissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville (le bataillon d'Orléans, entre les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Créoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, et plusieurs avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs affaires étaient à la Nouvelle-Orléans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CRÉOLES DE LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoup de volontaires (les bataillon d'Orléans) qui étaient citoyens américains, *réclamèrent le privilège accordé aux soldats français qui les reconnaît invariablement comme citoyens français.* Munis de certificats que leur avait délivrés le conseil, il vinrent réclamer leur décharge et lassèrent pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés."

Nous conservons que le comité central n'ait pas eu l'audace de reproduire ce passage. Le M. Butler nalle appartient spécialement les Créoles et les Français de la Louisiane en les appelant des DANSEURS. Le ridicule est une arme terrible ; le comité central l'a compris, et il a impitoyablement élagué du discours de M. Butler tout ce qui a rapport à ce JOYEUX CARNAVAL qui nous fait déserter le champ de bataille. C'est M. Butler qui le dit : " ILS (les Créoles et les Français LAISSERENT SEULS, POUR DÉFENDRE LEURS FOYERS, DES FRÈRES D'ARMES ACCOURUS D'ETATS ÉLOIGNÉS.

Nous sommions le *Courrier de la Louisiane* d'interceller dans le discours de M. Butler ce passage que le comité central démocratique a cru devoir supprimer par prudence.

Qu'on publie tout, dit-on encore, sans en retrancher une syllabe ; nous voulons tout ce que nous voulons, c'est tout ce que nous demandons.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 7 OCTOBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Vote Electoral:

PREMIER DISTRICT.....JACQUES TOUPANT
SECOND DISTRICT.....J. F. BENJAMIN
TROISIEME DISTRICT.....MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.....C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT.....JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT.....JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhesion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

M. BUTLER ET LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE.

Nous nous attendions à voir le comité central democratique de la Louisiane, qui se compose d'hommes éminens, produire une œuvre sérieuse aussi logique pour pallier les calomnies du général WILLIAM O. BUTLER. Quelle a été notre stupéfaction en reconnaissant dans cette prétendue justification, dans ce plaidoyer où le fonds le dispute à la forme en fait de naïveté, la touche élegante et polie des rédacteurs du *Courrier de la Louisiane*. Le comité central aurait dû confier la défense de Butler à des mains plus habiles et moins compromettantes. Le malheur est pas grand cependant. La cause de M. Butler est à jamais perdue à la Louisiane. Notre DIFFAMATEUR ne trouvera aucun appui parmi nous. Ceux que M. Butler a traités de MENTEURS, DE LACHES, de TRAITRES et d'ESPIONS ne peuvent pas coopérer à l'élevation de leur calomniateur sans reconnaître la justice de ses accusations. Ce serait un spectacle par trop humiliant, et il faut espérer que la Louisiane ne nous le donnera pas. Le sentiment de l'honneur est encore tout puissant dans ce pays.

Le comité central insinue que les whigs d'indignent pour les *besoins de leur cause*, comme le dit très spirituellement il y a quelques jours le vénérable organe de nos adversaires. Nous ferons observer au comité central que le discours de M. Butler a causé une indignation générale à l'époque où il a été prononcé. Tous les vieux compagnons d'armes du général Jackson l'ont stigmatisé comme une odieuse calomnie. Mais ce discours était oublié ; il n'en aurait jamais été question, si le parti démocratique n'avait eu la malheureuse pensée de désigner comme candidat à l'un des postes les plus éminens du pays le DIFFAMATEUR de la Louisiane. Il est juste, il est raisonnable que les antécédens d'un candidat soient appréciés, afin que le peuple sache si ce candidat mérite ou non les honneurs qu'un parti veut lui décerner. En signant le général WILLIAM O. BUTLER comme le CALOMNIATEUR des Créoles et des Français de la Louisiane, nous avons obéi au sentiment de l'honneur blessé, à l'instinct patriotique qui a plus d'empire sur nous que de simples considérations de parti. Si le général Taylor s'était permis l'insultant langage que M. Butler a fait entendre au Congrès, dès demain son nom cesserait de figurer au haut de nos colonnes. Nous le ferions descendre de son piédestal, et nous lui dirions VOUS N'ETES PLUS NOTRE CANDIDAT.

Mais il y a des hommes qui comprennent l'indépendance d'une autre façon.

Le comité central declare qu'aucun représentant de la Louisiane n'a protesté contre la flétrissante harangue du général WILLIAM O. BUTLER. Ignorance ! M. WHITE a pris la parole au nom de la délégation de la Louisiane et a renvoyé à la face de M. Butler toutes les injures que celui-ci avait déversées sur la population louisianaise. Voici comment M. White s'est exprimé :

" J'ai été attaqué, *insulté grossièrement* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux avec qui je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ETE VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans les siéges qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ESPIONS et des TRAITRES ; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait à soutenir, et qu'ils étaient disposés à se JOINDRE A L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces infâmes accusations ont circulé sans aucune contradiction. D'après les réglemens, il ne leur est presente aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Dans un siége en temps de guerre, cette session va être arrivée à son terme et ces odieuses calomnies seront placées dans vos archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à l'une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs articulés contre eux. Il faut que l'on sache jusqu'à quel point toutes ces accusations sont fondées ; il faut qu'on sache qu'elles sont de pures inventions, et qu'il n'y a rien de plus juste que d'en prouver la fausseté."

Nous avons ce qui suit dans le discours de M. Butler :

" On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nouvelle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane*, et que de ce nombre 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes ? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique ? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignemens qu'il possédait, *aurait préféré de confier un tel service aux habitans et environnans de désert.*"

Il faut être bien peu susceptible sur le point d'honneur pour ne pas reconnaître une intention injurieuse dans ces dernières lignes. Le comité central trouve ce langage tout naturel. Cela nous rappelle ces hommes qui, recevant un soufflet bien appliqué sur la joue, s'écrient : bah ! c'est un coup de poing. Eh bien ! soit, mais avouez, débonnaire comité central, que ce coup de poing vous flagelle rudement la figure.

M. Butler, après avoir prononcé ces odieuses paroles, a cru devoir protester de son respect pour les défenseurs de la Louisiane. Le comité se montre très satisfait de ces précautions oratoires qui ne font qu'ajouter à l'injure. M. Butler nous crache à la figure, et il nous demande ensuite pardon. Le comité central est assez magnanime pour pardonner. Nous avons, nous, plus de rancune ; nous ne savons pas pratiquer à ce point l'humilité chrétienne. Mais ces précautions oratoires de M. Butler ne renferment-elles pas une nouvelle injure ?

" Le nombre des *exclusives* dans la Louisiane étant tellement supérieur à celui de la population blanche, et le caractère de ces exclusives était tel, que le secours que l'on pouvait naturellement attendre des blancs devait en être plus que neutralisé. A SUPPOSER MEME *que tous ceux qui pouvaient porter les armes fussent* PATRIOTES et SOLDATS."

Il est clair qu'aux yeux de M. Butler, les Créoles et les Français de la Louisiane étaient loin d'être TOUS patriotes et soldats. Cette pensée que l'on retrouve dans toutes les parties de son discours, est formulée plus loin d'une manière plus nette et plus énergique. *Lisez* :

"SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GÉNÉRAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION ?"

Le comité central a eu soin d'enfouir ces lignes en tout petit texte au milieu de très longs paragraphes. Nous les mettrons en relief, nous, et les habitans outragés de la Louisiane pourront les lire dans nos colonnes.

Nous arrivons maintenant à une chose plus sérieuse. Le comité central avait promis, par l'organe du *Courrier*, qu'il publierait TOUT le discours du général Butler. Eh bien ! ce discours, le comité central démocratique de la Louisiane l'a MUTILÉ ; ce discours, le comité central n'a pas OSÉ le reproduire FIDÈLEMENT ET SANS SUPPRESSION. C'en en vain que nous avons parcouru à plusieurs reprises les colonnes du *Courrier* : le passage suivant brille par son absence ;

" Les troupes de la ville (le bataillon d'Orléans) furent les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Créoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, et plusieurs avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs affaires étaient à la Nouvelle-Orléans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CRÉOLES DE LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoup de volontaires (les bataillon d'Orléans) qui étaient citoyens américains, *réclamèrent le privilège accordé aux soldats français qui les reconnaît invariablement comme citoyens français.* Munis de certificats que leur avait délivrés le conseil, il vinrent réclamer leur décharge et lassèrent pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés."

Nous conservons que le comité central n'ait pas eu l'audace de reproduire ce passage. Le M. Butler nalle appartient spécialement les Créoles et les Français de la Louisiane en les appelant des DANSEURS. Le ridicule est une arme terrible ; le comité central l'a compris, et il a impitoyablement élagué du discours de M. Butler tout ce qui a rapport à ce JOYEUX CARNAVAL qui nous fait déserter le champ de bataille. C'est M. Butler qui le dit : " ILS (les Créoles et les Français LAISSERENT SEULS, POUR DÉFENDRE LEURS FOYERS, DES FRÈRES D'ARMES ACCOURUS D'ETATS ÉLOIGNÉS.

Nous sommions le *Courrier de la Louisiane* d'interceller dans le discours de M. Butler ce passage que le comité central démocratique a cru devoir supprimer par prudence.

Qu'on publie tout, dit-on encore, sans en retrancher une syllabe ; nous voulons tout ce que nous voulons, c'est tout ce que nous demandons.

CONTRASTES.

On lit dans le *Courrier de la Louisiane* de vendredi, 29 septembre 1848 :

" Le Journal Fillmoriste (*l'Abeille*) aurait-il oublié, par hasard, que la Législature qui siégeait alors (en 1814-15), *allait passer une résolution pour livrer l'Etat aux Anglais, et que ce lâche projet, bien arrêté déjà, ne fut non avorté seulement qu'à la juste indignation et au patriotisme de M. Nevitte Déclouet, sénateur des Attakapas, qui se hâta de se rendre à la ligne pour en informer le général Jackson.* On sait le reste. Le général Jackson reçut l'ordre de garder les avenues de la maison d'Etat, et la séance qui devait avoir pour résultat de livrer la ville à l'ennemi, n'eut pas lieu."

On lit dans le *Courrier de la Louisiane* de jeudi, 5 octobre 1848 :

" ..... " Non, nous n'avons pas dit que la Législature était composée de *traîtres* et de *lâches*.

" ..... " Nous avons simplement dit que la Législature, convaincue de l'inutilité de *résister à la force imposante de l'ennemi*, voulait livrer la ville, et que ce *lâche projet n'avait dû son avortement qu'au patriotisme de M. Declouet.*"

Vous saisissez la différence, lecteurs.

APHORISMES.

Défendre l'honneur outragé de la Louisiane est, suivant le *Courrier*, UNE GROSSIÈRE RUSE ÉLECTORALE.

Défendre les Créoles et les Français que le général William O. Butler a traités de LACHES, de TRAITRES et d'ESPIONS, c'est, suivant le même journal, SE METTRE AU SERVICE DES ENNEMIS DE LA POPULATION CRÉOLE ET FRANÇAISE.

DISCOURS DU GÉNÉRAL BUTLER.

Le journal du soir promet de publier aujourd'hui le libelle du *général* WILLIAM O. BUTLER contre les Créoles et les Français qui habitaient la Louisiane à l'époque de l'invasion. Nous espérons qu'il y joindra aussi le passage que le comité central démocratique a jugé prudent de supprimer. Donnez-nous le discours de Butler sans en retrancher la moindre injure. Il nous le faut en entier afin que la Louisiane connaisse son DIFFAMATEUR.

Le *Courrier* reproduit quelques lignes qui ont été, dit-il, insérées dans l'*Abeille* il y a quelques années. Nous voudrions nous référer à cet article dont le *Courrier* cherche à s'étayer pour prouver que les milésimes de 1814-15 n'étaient que de tristes politrons. Nous savons apprécier tout ce qu'il y a de délicat et de patriotique dans l'intention du journal du soir, mais en même temps, nous nous rendrons service en citant les dates dont nous avons besoin.

NOUVEAU MAGASIN.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le nouveau magasin de marchandises sèches que viennent d'établir MM. PAUL ALDIGE & CIE, rue Royale, No. 232, entre Dumaine et Ste-Anne. L'ouverture de ce magasin aura lieu le 10 de ce mois. L'établissement est confié aux soins intelligens de la famille ARNOUX, que les désastres de la Martinique ont forcée de se réfugier à la Louisiane. Ceux qui s'intéressent au sort des malheureux colons des Antilles trouveront à encourager leur patronage à la famille ARNOUX. Elle est digne de toutes leurs sympathies.

HIVER.—Tandis que nous jouissons ici d'une délicieuse température printanisière, le Nord grelotte et se chauffe. Il est tombé de la neige, le 22 septembre, dans le comté de Delaware, dans l'Etat de New-York.

NEW-YORK.—Les amis de Taylor et de Fillmore à New-York se sont réunis en meeting le 27 du mois dernier. Il y avait longtemps que l'on n'avait vu pareille assemblée à New-York. Vingt-mille personnes avaient répondu à l'appel des whigs, et de nombreux orateurs haranguaient la foule enthousiasmée. Il n'y a plus de division au Nord, plus de Clayistes surtout. La plus parfaite harmonie règne dans le parti whig. Nos adversaires ne sont pas aussi bien partagés. Le parti des libres territoires tire chaque jour de nouvelles recrues des rangs du parti démocratie. Les défections sont si nombreuses que nous ne pouvons plus les signaler.

GEORGIE.—Une dépêche télégraphique datée de Columbus annonce que les retours de 56 comtés de la Georgie donnent aux whigs un gain d'environ 90 voix. On croit que quatre whigs et quatre démocrates ont été élus au Congrès. Il y a 22 comtés dans l'Etat.

LES CLAYISTES.—Dix-neuf Clayistes d'Albany, qui s'étaient d'abord opposés à la désignation du général Taylor, et qui figuraient parmi les vices présidents de l'assemblée Clayiste qui a eu lieu dernièrement dans la capitale de l'Etat de New-York, viennent de se rallier cordialement au parti. Aujourd'hui il n'y a plus de dissidens. Personne ne sera assez fou pour rester spectateur impassible de la lutte. Ce rôle est par trop nias.

FLORIDE.

Une élection a été tenue dans la Floride, le 2 de ce mois, pour désigner un membre du Congrès, le gouverneur de l'Etat et les membres de la législature locale. Nous avons reçu par la voie de Mobile des bulletins partiels de l'élection. Ils sont on ne peut plus favorables à notre cause. La Floride votera indubitablement pour Taylor et Fillmore.

LETTRE DE HENRY CLAY.—Les journaux de New-York publient une lettre de Henry Clay, adressée au comité exécutif whig de l'Etat de New-York. M. Clay proteste de nouveau de son dévouement au parti dont il est le fondateur. Il n'a jamais, dit-il, autorisé ses amis à le désigner comme candidat présidentiel. Ils ont agi sans le consulter ; et il espère qu'ils se rallieront unanimement à la cause du général Taylor. Cette lettre tendra à raffermir les Taylorites dans tous les Etats du Nord.

NAUFRAGE.—On a reçu à New-York des nouvelles de Nassau jusqu'au 13 de septembre. Un terrible ouragan a ravagé l'île de la Nouvelle-Providence. De nombreux sinistres ont eu lieu en mer.

Chronique Locale.

RECORDER GRUNA.—GAZETTE.—Louis Speicker, marchand de légumes au marché, s'exprimait depuis quelque temps que son étalage de carottes, oignons, patates, etc. diminuait d'une manière remarquable sans que sa bourse s'arrondit en raison du déficit ; pensant avec justesse qu'il n'y a pas d'effet sans cause, il se mit à la recherche de celle qui endommageait sa propriété. Jeudi soir en veillant sur sa marchandise, il aperçut un individu nommé Richens qui se glissait dans l'obscurité et s'approchait de son banc de légumes de loup ! le vit s'abord d'emporter d'un chou, tit rendu justice à l'accusé qu'il le prit sans chercher à fuir et pour le châtiment que devait se rien dire ; mais, pour la qualité de l'article dérobé à l'accusé, on qu'il fut pousse par tout autre motif, il revint plus tard à la charge et en prit deux autres ; trois, c'était trop, le propriétaire, peu satisfait de ce second, arrêta le gaillard qui a été envoyé par le recorder devant la Cour du 1er District.

ABUS DE CONFIANCE.—Thomas Smith a fait un affidavit devant cette Cour, dans lequel il prétend qu'il y a quelque temps, il donna en garde à Robert Duell, demeurant rue Tchoupitoulas, la somme de 1050 ; il ainsi maintenant que Duell n'est approprié cette somme et a quitté la ville. Un warrant lancé contre l'accusé en a été renvoyé en Cour avec cette réponse : " *Introuvable.*"

ASSAUT ET BATTERIE.—Eliza Schellade, jeune Allemande, âgée d'environ 13 ans, accuse John Farrell d'avoir maltraité et battue. Un warrant a été lancé pour le faire arrêter.

VAGABONDS.—Mme Sullivan, Manuel Perez et George Harvey, vagabonds incorrigibles, ont été envoyés devant la Cour du 1er District.

RECORDER GOLDING—J. Bowman et son fils, accusés d'avoir vendu une décharge de soldat fausse, ont été honorablement acquittés par cette Cour, après avoir fait preuve de sa validité, et de leur propriété.

VOL.—Wm. Ogle, accusé d'avoir volé un habit du magasin de M. Platt, a été envoyé devant la Cour du 1er District.

PARJURE.—Owen Matheus et Ths. Osbourn, accusés de s'être parjurés, ont fourni chacun un cautionnement de $1,000, garantissant leur comparution lors de l'appel de l'affaire. La plainte portée par Francis Richer, Sndrews, le 20 du mois dernier, a été jugée non fondée, et a obtenu sa licence afin d'épouser [illegible] Tomtrey, ce qui lui fut accordé, sous le cautionnement des accusés, qui jouirent que la Demoiselle [illegible] et non et était propre. Il résulte de la déposition du Sr. John Henry, que la jeune personne est fille mineure, et qu'il accuse de parjure les personnes ci-dessus nommées.

—Théodule Champagne, accusé d'avoir menacé d'un couteau Mme Catherine Leffler, a été admis caution garantissant plus de galanterie dans sa conduite future.

HORRIBLE ATTENTAT.—On lit dans le *Vigilant* de Donaldsonville, du 4 octobre :

Un crime qui rappelle toute la noirceur de la race africaine, vient de jeter le deuil dans le sein d'une de nos plus estimables familles. Un nègre, appartenant à Mme Celon Leblanc, s'est introduit nuitamment il y a quelques temps dans la maison de M. Edmond Liberus, s'est emparé d'un enfant de trois ans, et l'on présume qu'il est allé le jeter dans le fleuve. Lorsqu'on s'est aperçu de l'absence de l'enfant, on a questionné le nègre, qui, sous le fouet, a prétendu qu'il était allé au fleuve avec lui, et que, depuis lors, il ne l'avait plus vu. Le nègre a été arrêté et incarcéré, et l'enfant, qu'on cherchait depuis près de huit jours, a été trouvé hier noyé dans le rivière. Malheureusement, il a environ un mille et demi au-dessous de Donaldsonville.

L'on assure que ce nègre n'en est pas à son premier essai, car il y a environ trois ans, un enfant de M. Aulive Lebeouf a été noyé de la même façon ; de plus, il avait également mis à cette même époque, le feu au magasin à maïs de cet estimable citoyen.

ARRIVÉE DE L'HERMANN.

La dépêche suivante aurait dû paraître dans notre dernier numéro, mais elle nous a été livrée à une heure si avancée de la nuit que nous avons dû forcément en différer la publication. On verra que la nouvelle insurrection qui a éclaté en Irlande n'a pas plus de gravité que la première. Il y a des émeutes en Irlande, il n'y a pas de révolution. Voici les termes de la dépêche :

Charleston, 4 octobre.

L'*Hermann* est arrivé à New-York,

FRANCE—Louis-Napoléon s'est posé comme candidat pour l'Assemblée Nationale ; le résultat de l'élection n'est pas encore connu. Les trois candidats modérés sont ceux qui ont le plus de chances. Les *modérés* sont probablement en majorité dans l'Assemblée.

IRLANDE—La rébellion en Irlande ne prend pas de grands développemens ; elle n'inspire pas beaucoup d'inquiétude au gouvernement. Il y a partout des troupes pour tenir les insurgés en échec.

NAPLES ET SICILE.—La flotte anglaise et la flotte française sont intervenues pour préserver Messine d'un bombardement.

ANGLETERRE.—Le coton reste ferme aux dernières cotes. Les demandes sont sérieuses et les ventes considérables. Le temps est beau. Le maladie des pommes de terre augmente. Le prix du blé a fléchi de deux pence par boisseau.

Une dépêche télégraphique adressée au *Piccadilly*, renferme les deux lignes suivantes :

" L'Autriche, qui a accepté la médiation anglo-française, refuse de livrer la Lombardie, et la guerre en Italie est devenue inévitable."

Cette nouvelle est grave, mais elle mérite confirmation.

FAITS EUROPÉENS.

La lettre suivante a été adressée par Pie IX à MM. les chanoines Jacquemet, de la Bouillerie et Buquet, vicaires capitulaires de l'église de Paris :

" Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

" Nous ne saurions, bien-aimés fils, vous exprimer par nos paroles la douleur dont nous avons été rempli en recevant la funeste nouvelle de cette déplorable lutte dans laquelle le très-prêtre archevêque de l'illustre église métropolitaine de Paris, notre vénérable frère Denis, a trouvé la mort. Nous avons senti se réveiller dans notre douleur, en lisant la lettre empreinte d'une si profonde tristesse et de tant d'amour et de vénération pour nous, dans laquelle vous déplorez à si juste titre la perte de ce bon et saint pasteur.

" Mais notre tristesse et la vôtre doivent trouver un adoucissement et une consolation dans la cause glorieuse de la mort de notre vénérable frère ; lui qui, sous l'impulsion d'un zèle vraiment merveilleux, animé du feu de la charité chrétienne, alliant, pour ainsi dire, l'office d'un bon pasteur, le prêt même de la vie, et voulant éteindre la guerre civile qui venait d'éclater, désarmer de son ministère les haines, les discordes et les meurtres, et le rappeler, par l'effet de son amour, à des sentimens de paix et de concorde, ne balança pas à se jeter au milieu des combattans, et à donner sa vie pour ses brebis.

" Cet acte héroïque de charité chrétienne a attiré sur lui et sur l'église entière dont il était le chef un redoublement de haine et de fureur. Mais, en même temps, il a excité l'admiration de tous les peuples, et il a rempli de douleur tous les cœurs. Nous avons donc pensé que nous devions, par un témoignage public de notre affection paternelle, consoler votre douleur et vous encourager à imiter les vertus de votre vénérable prédécesseur, et à marcher sur ses traces. Nous avons pensé que nous devions, par un témoignage public de notre affection paternelle, consoler votre douleur et vous encourager à imiter les vertus de votre vénérable prédécesseur, et à marcher sur ses traces.

" Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 23 juillet, l'an 1848, de notre pontificat le troisième.

" PIE IX, pape."

La guerre entre les Croates et les Hongrois commence à inquiéter beaucoup la presse allemande. Voici les faits : Les Hongrois, en se déclarant contraire aux tendances slaves, s'était franchement ralliée au principe allemand. Elle avait même envoyé un mémoire à Francfort, pour déclarer que, le cas échéant, elle s'unirait au pouvoir central contre l'Autriche. Or, la Hongrie elle-même, qui s'indigne tant contre la domination autrichienne, domine à son tour les Croates et les Serbes. Ceux-ci, sous le commandement de Jellachich, se sont révoltés et ont battu les Hongrois dans une bataille près de Saint-Thomas. Après cette victoire, remportée au nom de l'empereur contre l'ennemi commun, la presse allemande a manifesté des craintes sur un parti trop exclusivement autrichien, qui se formerait contre le pouvoir central. D'autant plus que le lendemain de la bataille de St-Thomas, l'empereur, par un message spécial, a fait dire à la diète hongroise qu'il n'enverrait plus de fonctionnaires, et qu'il ordonnait que ce salaire leur fût payé, *dans les différentes provinces de la ville, le circuit* [illegible] *comme* [illegible] *ses ordres*. Il résulte de cette déposition du Sr. John Henry, que la jeune personne est fille mineure, et qu'il accuse de parjure les personnes ci-dessus nommées.

—Théodule Champagne, accusé d'avoir menacé d'un couteau Mme Catherine Leffler, a été admis caution garantissant plus de galanterie dans sa conduite future.

HORRIBLE ATTENTAT.—On lit dans le *Vigilant* de Donaldsonville, du 4 octobre :

Un crime qui rappelle toute la noirceur de la race africaine, vient de jeter le deuil dans le sein d'une de nos plus estimables familles. Un nègre, appartenant à Mme Celon Leblanc, s'est introduit nuitamment il y a quelques temps dans la maison de M. Edmond Liberus, s'est emparé d'un enfant de trois ans, et l'on présume qu'il est allé le jeter dans le fleuve. Lorsqu'on s'est aperçu de l'absence de l'enfant, on a questionné le nègre, qui, sous le fouet, a prétendu qu'il était allé au fleuve avec lui, et que, depuis lors, il ne l'avait plus vu. Le nègre a été arrêté et incarcéré, et l'enfant, qu'on cherchait depuis près de huit jours, a été trouvé hier noyé dans le rivière. Malheureusement, il a environ un mille et demi au-dessous de Donaldsonville.

L'on assure que ce nègre n'en est pas à son premier essai, car il y a environ trois ans, un enfant de M. Aulive Lebeouf a été noyé de la même façon ; de plus, il avait également mis, à cette même époque, le feu au magasin à maïs de cet estimable citoyen.

ARRIVÉE DE L'HERMANN.

La dépêche suivante aurait dû paraître dans notre dernier numéro, mais elle nous a été livrée à une heure si avancée de la nuit que nous avons dû forcément en différer la publication. On verra que la nouvelle insurrection qui a éclaté en Irlande n'a pas plus de gravité que la première. Il y a des émeutes en Irlande, il n'y a pas de révolution. Voici les termes de la dépêche :

Charleston, 4 octobre.

L'*Hermann* est arrivé à New-York,

FRANCE—Louis-Napoléon s'est posé comme candidat pour l'Assemblée Nationale ; le résultat de l'élection n'est pas encore connu. Les trois candidats modérés sont ceux qui ont le plus de chances. Les *modérés* sont probablement en majorité dans l'Assemblée.

IRLANDE—La rébellion en Irlande ne prend pas de grands développemens ; elle n'inspire pas beaucoup d'inquiétude au gouvernement. Il y a partout des troupes pour tenir les insurgés en échec.

NAPLES ET SICILE.—La flotte anglaise et la flotte française sont intervenues pour préserver Messine d'un bombardement.

ANGLETERRE.—Le coton reste ferme aux dernières cotes. Les demandes sont sérieuses et les ventes considérables. Le temps est beau. Le maladie des pommes de terre augmente. Le prix du blé a fléchi de deux pence par boisseau.

Une dépêche télégraphique adressée au *Piccadilly*, renferme les deux lignes suivantes :

" L'Autriche, qui a accepté la médiation anglo-française, refuse de livrer la Lombardie, et la guerre en Italie est devenue inévitable."

Cette nouvelle est grave, mais elle mérite confirmation.

FAITS EUROPÉENS.

La lettre suivante a été adressée par Pie IX à MM. les chanoines Jacquemet, de la Bouillerie et Buquet, vicaires capitulaires de l'église de Paris :

" Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

"